



TAMBOUR EMANVILLE

1^{ER} SEMESTRE 2025



Le mot du Maire,

Chères Emanvillaises, chers Emanvillais,

C'est avec plaisir que la commission journal et le conseil municipal vous présentent le tambour de la commune, du premier semestre 2025.

Coté travaux, la réfection de l'assainissement rue St Etienne et rue du plessis se termine, a l'heure ou sortira le tambour les enrobés seront fait ou en cours de réalisation, restera la pose du nouveau poste de relevage rue du plessis / rue maubuisson qui interviendra dernière semaine d'aout.

La reprise scolaire ne sera pas perturbée par cette dernière intervention de l'entreprise.

Nous avons des projets de rénovation pour la salle des associations, mais les subventions ne suivant pas, nous allons devoir remettre ce projet a plus tard.

La salle polyvalente pour laquelle nous avons mandaté un architecte pour nous aider à construire ce projet, ce montre plus difficile que prévu.

La première estimation qu'il nous a été proposé est le double de ce que nous avons envisagé pour celui-ci.

Une nouvelle rencontre est prévue début juillet avec l'architecte, attendons pour voir et envisager de nouvelles propositions.

Dernier projet concret qui va être réalisé pendant ce second trimestre, c'est le changement de canalisation d'eau potable rue fosse à la reine et la création d'un nouveau réseau en partant de la rue du plessis, passant par la rue mare chrétienne, fosse à la reine pour rejoindre la rue d'avrilly, créant ainsi une boucle.

Ce nouveau réseau nous permettra d'amener la défense incendie dans le sud de notre commune.

Nous devons rester prudent avec nos investissements entre les dotations de l'état et les subventions qui ne sont pas toujours au rendez-vous.

Profitez de cette période estivale pour recharger les batteries comme on le dit.

Le conseil municipal et moi-même vous souhaitons de belles vacances

Thierry Dulut, Maire

SOMMAIRE

Éditorial

Etat civil

La vie communale

Les évènements passés et à venir

Horaires de vos services

La vie associative

Interview d'un habitant

Informations diverses, **NOUVEAUX** circuits de randonnées
« Autour d'Emanville »

Comptes rendus des réunions du Conseil municipal

Votre avis nous intéresse

La vie Communale

État civil



Alexandre BOUILLER et Laëtitia GRATIGNY le 07 juin 2025



M. ETARD Jean Pierre - le 01 mars 2025

Mme MEUNIER Gisèle- le 01 mars 2025

M. BONTE Gérard - le 02 mars 2025

Mme GILLES Joëlle - le 29 mars 2025

[Règlement général sur la protection des données \(RGPD\)](#) , Nous ne pouvons citer toutes les personnes concernées sans leurs autorisations ou celles des familles.

LES TRAVAUX EN COURS ET A VENIR

- Révision du PLU : Plan Local d'Urbanisme

Nous avons décidé en conseil municipal de faire la révision du PLU car celui en cours est devenu obsolète avec les nouvelles normes en matière d'urbanisme

- Se mettre en conformité
- Étendre les parcelles constructibles,
- les enjeux de développement suivant les différents acteurs, CDC*, Chambre d'agriculture, DDTM*.

Un registre est à votre dispositions en Mairie pour y déposer toutes vos observations.

- Travaux d'assainissement de la rue du Plessis et une partie de la rue Saint Etienne.

Inscription des travaux dans le schéma de rénovation de l'assainissement de la commune

Les travaux ont commencé comme prévu le 02 juin par la rue Saint Etienne, celle-ci a été réouverte le 16 juin dans après midi

Rappel des travaux déjà engagés au sein de la commune

- Travaux de rénovation de la salle polyvalente : la facture des travaux étant très élevée à ce jour. Une prochaine rencontre est prévue le 08/07/25 avec l'architecte en charge du projet

Travaux sur la RD 37 suite à l'effondrement de la chaussée au hameau des Petites Londes

- Marnière avérée, suivie étude.
- Département en gestion des travaux
- Temps des travaux estimé, nous n'avons pas d'information pour le moment.
- Route barrée reliant Emanville aux Authieux, déviation mise en place.

Point sur les inondations subies cet hiver

Après cette catastrophe hivernale avec le débordement de la mare, le centre de **Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI)** qui est une compétence confiée aux intercommunalités (métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes).

Il nous faut réfléchir ensemble à la bonne pratique des eaux de ruissellement.

*Communauté de Communes

*Direction départementale des territoires et de la mer

POSTE A POURVOIR

Le contrat de l'assistante administrative en charge de l'agence postale, arrive à son terme le 31 décembre 2025 après 3 années.

La commune souhaite recruter à nouveau une personne pour la prise en charge de l'agence postale.

La commune recherche homme ou femme contrat de 17h par semaine, connaître l'outil informatique avoir un bon niveau, être créatif(ve), organisé(e), ponctuel(le). Ce poste est ouvert à tous.

Poste à pourvoir dès le 02 janvier 2026 alors...

Si ce poste vous intéresse, envoyez votre CV et lettre de motivation par courrier à la Mairie d'EMANVILLE rue Saint Etienne 27190 Emanville à l'attention de Monsieur Le Maire Thierry DULUT.

UN PETIT RAPPEL DES AIDES OCTROYÉES PAR LA COMMUNE

- **Prise en charge de la participation présence verte :**
Aide financière de 7.62 euros/ personne/mois pour les personnes à mobilité réduite, personnes âgées, seules... qui ont un contrat présence verte.
- **Destruction et éradication du frelon asiatique :**
La commune propose une participation aux administrés qui en font la demande soit 30 % de leur facture dans la limite de 50 euros maximum.
- **Participation à un voyage scolaire ou à un séjour linguistique pour tous les enfants habitants la commune :**
Sur demande écrite accompagnée d'un RIB et d'un justificatif de participation à un voyage scolaire ou séjour linguistique, la commune attribue la somme de 100 euros.
- **Aide financière pour les activités sportives ou culturelles des enfants de la commune scolarisés adhérents d'une association sportive ou culturelle :**
Sur demande écrite des parents avec RIB, justificatif de domicile, facture.
Réservée à une seule activité par enfant scolarisé de la commune de 3 à 18 ans.
Soit 20 € par enfant pour une activité.

Les évènements passés

Les vœux du Maire et du Conseil municipal

Les vœux du Maire se sont déroulés le dimanche 12 janvier 2025 à 15h30 à la salle communale d'EMANVILLE, vous avez été nombreux à savourer la galette des rois, merci à tous d'être venus.



TROC AUX PLANTES

EMANVILLE Troc Plantes

Ne jetez pas vos plants et plantes en trop...

Dimanche 30 mars 2025
de 13h30 à 16h00

Venez nombreux pour la 3^{ème} édition du troc aux plantes, qui se déroulera dans la cour de l'école, pour échanger en toute convivialité

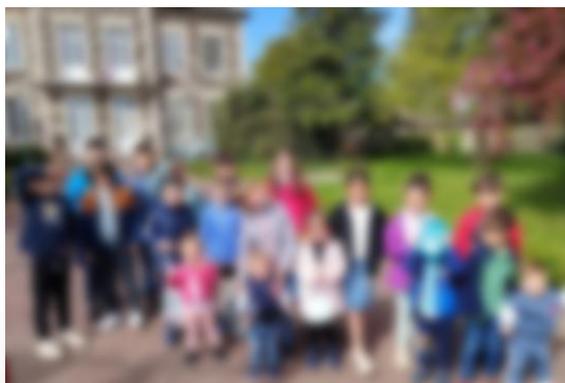
Mise en place à partir de 13h, pour les participants qui exposent (une table sera mise à votre disposition).

commune-emanville@orange.fr
ou 02 32 35 43 24



Le troc aux plantes permet d'échanger graines, plants, boutures mais pas que... Outils de jardin, pots de rempotage, livres ainsi que les plaisirs gourmands (miel, conserves...) n'hésitez pas à participer ou à venir nous rencontrer lors de la prochaine édition.

PÂQUES DES PETITS EMANVILLAIS



Le soleil, cette année a accompagné les petits Emanvillais dans leur chasse aux œufs. C'est avec sourires et cris de joie que chacun est reparti avec son butin

Cérémonie du 8 mai

Monsieur le Maire et le conseil municipal remercient l'amicale des anciens combattants pour cette belle journée de commémoration qui réunit chaque année un peu plus de participants. Un grand merci aux enfants et aux enseignantes pour leur participation active.



Fête des mères

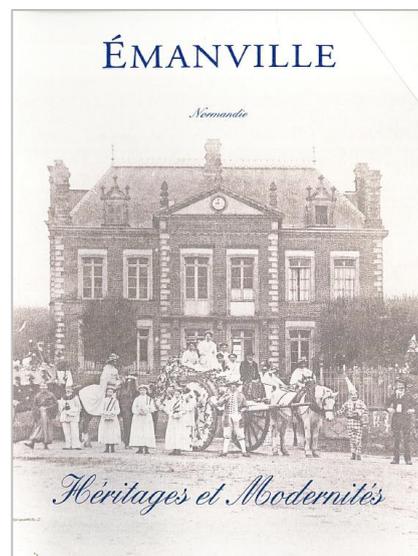


Pour cette journée de célébration de la fête des mères, nous avons souhaité mettre à l'honneur, notre plus jeune Maman Laura et notre plus ancienne Maman Renée. Chacune des Mamans présentes sont reparties avec une fleur.

Le livre d'Emanville

Le dimanche 15 juin la municipalité a organisé un verre de l'amitié en l'honneur de la sortie du livre relatant l'histoire d'Emanville.

Les habitants étaient conviés sur inscription à participer à la remise du livre de la commune qui leur était dédié selon leur souhait par l'auteur M. Molkou historien.



Les événements à venir

Repas des anciens 19 octobre 2025

Cérémonie du 11 novembre 2025

Le Beaujolais nouveau le 21 novembre 2025

Les vœux du Maire 11 janvier 2026

Info services



Mairie d'Emanville, Rue Saint Etienne 27190 Emanville

Tèl : 02 32 35 43 24

Mail : commune-emanville@orange.fr

Accueil du public : mercredi de 9h à 11h30

Jeudi de 17h à 19h

Samedi de 9h à 11h30

Les permanences de M. Le Maire et ses adjointes :

Jeudi de 18h à 19h

Samedi de 10h à 11h



Les services de l'agence postale



mardi au samedi

9h à 11h30

et de

17h à 19h le jeudi

Tél : 02 32 67 03 66

Mail : ap.emanville@laposte.fr

INFO : vos courriers recommandés et colis sont en agence seulement 15 jours, ensuite retour à l'expéditeur !!!

Déchèterie de Crosville -la-Vieille

Route du Moulin brûlé
27110 CROSVILLE LA VIEILLE

**Sera ouverte
en journée continue
6 jours sur 7
Du lundi au samedi
11h à 18h**

Le point vert

En raison de problème de sécurité, nous n'avons pas de date de réouverture

Congés d'été

Mairie

Du

14 août 2025 à 19h00

Retour

Le 01 septembre 2025 à 9h00



Agence postale communale



Du 14 août 2025 à 19h00

Retour

Le 02 septembre 2025 à 9h00



Poissonnerie ambulante



Vous pouvez contacter Thomas au 06 27 77 75 67

Congés du 04 août au 24 août 25



Prochain passage Le 10 juillet 2025

L'EMANVILLAISE

Aucune date communiquée

Un petit rappel des horaires d'ouverture

Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi

8 h00/13h00 - 16h00/19h00

Dimanche 8h00/13h00

Fermé le lundi et le jeudi.



L'amicale des anciens combattants



Concours de coïncée

En avril un concours de coïncée s'est déroulé en présence de 12 équipes.

Les participants ont reçu tous 1 lot ou 1 bon d'achat et sont repartis heureux.

Nous remercions les donateurs de ces lots :

- L'émanvillaise
- Les commerçants du Neubourg
- Prenons rendez-vous pour le 1^{er} semestre 2026

Commémoration du 8 mai

En présence de M. le Maire, de membre du conseil municipal, de Mme Neel et de quelques élèves qui nous ont encore fait une très belle décoration, des habitants et des associations : ARG Allied Reconstitution Group et 30 th ID Memory, tous sont venus nombreux pour cette commémoration du 8 mai au monument aux morts.

Après l'appel aux morts, une gerbe a été déposée au pied de la stèle, l'hymne national et le chant des Partisans a été repris par toute l'assistance.

Un hommage a été rendu à notre camarade M. Etard Jean-Pierre, parti trop tôt.

La cérémonie se termine par un verre de l'amitié offert par la commune à la salle des fêtes. Nous avons pu découvrir de belles expositions d'objets de la 1^{er} et seconde guerre ainsi que des objets civils, maquette. Un camps US et Français sur la place de la mare, accompagné de véhicule de Collection(jeep) étaient disponibles dès 9h pour toute la journée.

Un grand merci aussi à M. Gueguin Fabrice pour le don de jeux en bois qu'il a fabriqué. Deux jeunes filles de l'association vous attendaient dans la cour de l'école pour les découvrir avec un coin découpage, collage d'avions et coloriage pour les plus petits.

La collecte des bleuets a été reversée au Centre national.

Merci pour votre générosité.

L'ensemble de l'amicale vous souhaite un bel été et vous remercie pour votre présence et votre investissement. Grâce à vous cette commémorations a été chaleureuse.

Dates à venir : (à définir au 2^{ème} semestre)

- Marché de Noël



Mme Valérie LEGALL présidente

LE FOYER RURAL

Envie de pratiquer une activité physique ou de reprendre après un soucis de santé ou simplement reprendre une activité à son rythme ?

Activités Physiques Adaptées

Venez-nous rejoindre :



Le jeudi de 9h30 à 10h30 à la salle des fêtes d'EMANVILLE

Des exercices de :

Renforcement musculaire

Souplesse

Équilibre

Mais aussi :

Cardio-respiratoire

Coordination

Mémoire

Avec une animatrice sportive certifiée APA (Activités Physiques Adaptées), qui vous proposera des exercices à réaliser à votre rythme



Pour plus de renseignements contactez-moi au : 06 22 10 51 35

REPRISE DES COURS LE MERCREDI 10 SEPTEMBRE 2025

STEP 19H30-20H30

RENFORCEMENT MUSCULAIRE 20H30-21H30

INFORMATIONS AUPRES DE
COURS MIXTES
A PARTIR DE 16ANS
CHRISTELLE: 06. 04. 53. 48 28
ANNE: 06 13 67 07 11

VENEZ NOMBREUX !!

1 COURS
D'ESSAI
GRATUIT

LE COMITE DES FETES D'EMANVILLE

COMITÉ DES FÊTES
EMANVILLE

**SAINT
PATRICK**

REPAS DANSANT
Le samedi 15 mars 2025
dès 19h30
Salle polyvalente d'Emanville

MENU
Apéritif offert
Entrée irlandaise
Bœuf braisé à la bière
Fromage dessert
Adultes 20€ / enfant -12 ans 12€

RESERVATION AVANT LE 02 MARS 2025

Auprès de Olivier Blaisot 06 29 05 50 17 ou
Martine Pattey 06 66 12 32 88

PENSEZ A VITE RESERVER

La Saint Patrick a réuni pour sa première édition 120 convives,
Ce fut une belle soirée pour une première fois,
rendez -vous en 2026.

Comme vous avez pu le constater la fête de la musique que le comité avait prévu, n'a pas pu être organisée suite aux travaux aux pourtours de la mare jugé trop dangereux, nous nous rattraperons avec la Saint cochon qui aura lieu le 14 septembre pensez à vous inscrire dès la distribution des flyers.

Prochain rendez-vous :

La Saint cochon 14 septembre

Le beaujolais nouveau le 21 novembre



Kermesse de l'école et actions de l'ASPAREL

La kermesse de l'école organisée par l'Asparel a eu lieu le samedi 28 juin 2025 à Barquet après le spectacle des écoles et la distribution des livres organisée par le SIVOS. De nombreux bénévoles (membres de l'Asparel, parents, élus) se mobilisent pour offrir aux enfants un moment convivial qui a été apprécié une nouvelle fois cette année. Pas moins de 10 stands étaient proposés aux enfants qui peuvent profiter des activités mais aussi collecter des points et choisir des cadeaux au stand des lots.



Merci au club de Judo Beaumontais qui a proposé une initiation au judo ainsi que des jeux pour les volontaires. Un barbecue et une buvette ont également agrémenté la journée : des sandwiches, des boissons et des gâteaux préparés par les parents d'élèves étaient proposés à la vente (toujours au bénéfice des trois écoles du regroupement.) Le tirage de la tombola a clôturé cette journée. De très nombreux lots ont fait le bonheur des gagnants : paniers garnis, enveloppes surprises, entrées dans des parcs variés, sans oublier un écran LED, deux places pour aller voir Louane au Zénith de Rouen et un séjour familial à Disneyland.

Les bénéfices récoltés lors de cette journée seront reversés équitablement aux trois écoles de Barquet, Emanville et du Plessis Sainte Opportune afin de participer aux frais des sorties scolaires ou pour l'achat de matériel. D'autres bénéfices ont été réalisés lors d'action qui ont eu lieu plus tôt dans l'année : ventes de saucissons, de madeleines ainsi que de plantes en partenariat avec la jardinerie d'Ecardenville.

Ces actions vous intéressent ? N'hésitez pas à rejoindre l'équipe de l'Asparel ! Une réunion sera organisée en septembre afin de présenter nos actions et de recruter de nouveaux membres. Surveillez les cahiers de vos enfants pour en savoir plus.

L'équipe de l'ASPAREL

INTERVIEW

Monsieur CHOPIN, tout d'abord Nous vous remercions de nous avoir ouvert votre porte pour cette interview. En effet La commission du bulletin municipal souhaitait mettre à l'honneur une personnalité de notre village



M. Maurice CHOPIN Pouvez-vous vous présenter :

Je suis né le 16 octobre 1936 à 5h35 du matin à Emanville, Ma mère a été accouchée par une sage-femme qui habitait le village.

Vers 21ans, j'ai effectué mon service militaire en Tunisie, au 8eme RCA chasseur d'Afrique, rapatrié au bout de 19 mois pour maladie.

Mes parents ont eu 2 fils. Je me suis marié le 8 Mai 1962 avec Claudine. Pour aller la voir, je traversais les près, elle habitait rue St léger. De notre union, sont nés 3 enfants qui nous ont donnés 8 petits-enfants et 6 arrières petits-enfants (pour l'instant).

Je suis agriculteur/éleveur comme mes parents. Quand j'ai commencé le métier, je marchais derrière le cheval pour faire le labour avec un brabant. J'ai eu 4 chevaux de trait, ardennais et percheron, j'en ai ramassé des tonnes et des tonnes de paille.

A l'époque, chaque maison avait au moins 2 vaches qui ne vèlaient pas en même temps. Afin de d'avoir du lait tout au long de l'année.

Comment étiez-vous impliqué dans la commune ? :

On m'a sollicité 2 fois pour faire partie du conseil municipal du temps de M. Plancqueel et M. Bonnel, mais il me manqua quelques voix à chaque fois.

J'ai été porte-drapeau en mémoire d'un oncle mort pendant la grande guerre, un honneur qui dura 20 à 25 ans.

Quels sont vos meilleurs souvenirs sur Emanville ? :

J'aimais danser dans les festivités de la commune. Je regrette le temps de ces fêtes, ces grandes fêtes étaient synonymes de rassemblement familial, avec la danse, mon plaisir était le chamboule tout. Quand la mare débordait, M Bernay Raphaël, adjoint au maire faisait le transport scolaire avec son tracteur.

Un jour, un Maire m'avait interdit de sortir de chez moi pendant 48H, n'en faisant qu'à ma tête, je suis quand même sorti, il avait mis les gendarmes à ma recherche. Est-ce votre meilleur souvenir ?

Ah... oui et non !!!

Que souhaiteriez vous voir comme évolution dans le village :

Avant tout garder le commerce et l'école, voir le village s'agrandir et proposer de nouveaux services.

Que souhaiteriez-vous transmettre aux futurs habitants :

De la santé, une réussite dans la vie, du travail pour les jeunes, une bonne ambiance entre les habitants, souhaiter plus de manifestations qui rassemblent.

INFORMATIONS DIVERSES

La fermeture du réseau cuivre dans notre commune

Après 50 ans de service, le réseau cuivre est maintenant vieillissant. Il nécessite des réparations plus fréquentes, et ne permet plus une qualité de connexion internet suffisante pour accompagner les usages du quotidien. Orange, qui est le propriétaire de l'infrastructure du réseau cuivre, a donc décidé de sa fermeture. La fermeture du réseau cuivre ne signifie pas la fin des services de téléphonie fixe et internet. Bien au contraire ! L'accès à l'internet et au téléphone sera désormais assuré par un réseau plus moderne et performant, la fibre optique.

Prenez contact avec votre fournisseur téléphonique afin de voir avec lui quelle offre vous conviendrait le mieux selon vos besoins.

Fermeture commerciale janvier 2026

Arrêt technique octobre 2028

DE NOUVEAUX ESPACES SANS FUMÉE

En vigueur dès le 1er juillet 2025.

Les nouveaux lieux concernés par l'interdiction de fumer sont :

- les parcs et jardins publics,
- les plages bordant des eaux de baignade,
- les abribus et zones couvertes d'attente des voyageurs,
- les abords des écoles, collèges, lycées et autres lieux destinés à l'accueil, à la formation ou à l'hébergement de mineurs,
- les espaces ouverts et abords des bibliothèques, piscines, stades et installations sportives.

Ces interdictions s'appliqueront pendant les heures ou périodes d'ouverture.

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A18351>



Stationnement interdit

Il est important de respecter le code de la route pour garantir la sécurité de tous les usagers de la route, y compris les piétons.

Le code de la route indique aux piétons qu'ils doivent utiliser le trottoir lorsqu'il existe.

Le trottoir est interdit à la circulation de tout véhicule (y compris les vélos et, depuis 2019 les engins de déplacement individuels)



Merci de faire preuve de civisme en stationnant vos véhicules de manière appropriée, et en laissant les trottoirs libres pour les piétons.

CARTE D'IDENTITE ET PASSEPORT

Quelques rappels :

Les demandes de cartes d'identité et passeport se font uniquement dans les mairies équipées d'un dispositif de recueil.

Pour information, vous pouvez prendre rendez vous sur le site de la mairie du Neubourg : www.le-neubourg.fr dans « démarches en ligne ».



Rappel : On ne change pas une pièce d'identité pour un changement d'adresse (arrêté préfectoral)

- Possibilité de remplir une pré-demande plus besoin de renseigner le formulaire papier en mairie.
- Dispositif valable pour les premières demandes de carte d'identité, les renouvellements en cas de perte, vol du titre ou péremption. ⚠ Pas de possibilité d'anticiper un renouvellement.
- Nécessite de créer un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <https://predemande-cni.ants.gouv.fr/> puis saisir l'état civil et l'adresse.
- Attribution d'un numéro de pré-demande de CNI permettant à l'agent de guichet de récupérer facilement les informations enregistrées en ligne.



Attention : la pré-demande de carte d'identité ne dispense pas du passage au guichet de la Mairie équipée du dispositif de recueil pour la prise des empreintes et le dépôt du dossier (justificatif d'état civil et de nationalité, justificatif de domicile de - de 3 mois, photo d'identité Conforme, timbre fiscal le cas échéant).

CHOISISSEZ LA SOLUTION QUI VOUS CONVIENT POUR DÉPOSER VOS DEMANDES D'URBANISME

URBANISME

Dépôts des demandes d'urbanisme

BESOIN D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE OU D'UNE DÉCLARATION PRÉALABLE ?

2 OPTIONS S'OFFRENT À VOUS POUR SOUMETTRE VOTRE DOSSIER.

CLIQUEZ-ICI

Solution 1

Déposer votre demande en Mairie

Solution 2

Déposer votre demande sur :

<https://www.paysduneubourg.fr/amenagement-du-territoire/urbanisme/autorisation-durbanisme/>

CALENDRIER DE COLLECTE 2025

CALENDRIER DE COLLECTE 2025

Crosville-la-Vieille / Sainte-Colombe-la-Commanderie /

Le Tilleul-Lambert / Emanville / Brosville

Fréquence de collecte : Toutes les 2 semaines (pour les 2 poubelles)

Janvier

- Lundi 13
- Lundi 27

Février

- Lundi 10
- Lundi 24

Mars

- Lundi 10
- Lundi 24

Avril

- Lundi 7
- Mardi 22

Mai

- Lundi 5
- Lundi 19

Juin

- Lundi 2
- Lundi 16
- Lundi 30

Juillet

- Mardi 15
- Lundi 28

Août

- Lundi 11
- Lundi 25

Septembre

- Lundi 8
- Lundi 22

Octobre

- Lundi 6
- Lundi 20

Novembre

- Lundi 3
- Lundi 17

Décembre

- Lundi 1
- Lundi 15
- Lundi 22
- Lundi 29

Collectes supplémentaires : la poubelle **GRISE** sera collectée **CHAQUE** semaine en juillet et août



PENSEZ A SORTIR VOS POUBELLES GRISES POUR UN RAMASSAGE TOUS LES LUNDIS EN JUILLET ET EN AOÛT



Le brûlage est interdit tout au long de l'année

(Interdit par arrêté préfectoral consultable sur le site de la commune ou sur le site de la préfecture de l'Eure. (Arrêté D3 SIDPC 20 144 relatif au brûlage à l'air libre).

La personne qui brûle des déchets verts à l'air libre peut être punie d'une amende de 450€.

La débrouille du Plateau

Le samedi 08 mars 2025, la débrouille du plateau a fait halte à EMANVILLE pour la journée.

Ils sont venus pour montrer, aider, à la réparation de petits objets électriques, mais aussi pour le jardinage, travail du sol, la taille des petits fruitiers, des hortensias, des rosiers ainsi que les travaux du potager.

Une initiation au « tour à bois », réparation de petits meuble en bois, une expo de jeux de société en bois.

L'après midi un ATELIER CRÉATIF pour les enfants a été organisé, les enfants ont pu fabriquer en matière recyclé leur panier de pâques.

Vous pourrez retrouver La débrouille du plateau chaque mois dans les villages aux alentours (signalé sur panneau pocket).



Tu as envie de partager ton savoir faire
De faire partie d'une équipe sympathique et
dynamique !

Viens nous
rejoindre! 

Nous recherchons des BÉNÉVOLES pour les ATELIERS :



JARDIN



**Redonner une seconde vie
aux objets**



Couture crochet tricot

Pour d'autres informations
complémentaires

06 28 29 36 40

ladebrouilleduplateau27@gmail.com



Nuisances sonores

Les travaux de bricolage ou de jardinage, doivent être effectués aux jours et horaires suivants :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- Le samedi de 9h à 12h et de 14h30 à 19h
- Le dimanche et jours fériés de 10h à 12h

Le bruit occasionné par les outils ou appareils à moteur sont susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage et aussi à la santé de l'homme.



Réglementation sur le brûlage des déchets verts

Le brûlage des déchets verts à l'air libre est une source importante d'émission de substances polluantes.

Cette pratique est ainsi réglementée par l'arrêté préfectoral du 16 novembre 2020.

Cet arrêté fixe un principe général d'interdiction du brûlage des déchets verts, avec un objectif d'élimination en déchetterie ou par broyage, avec des exceptions suivantes du 15 septembre au 15 juin (hors période estivale).

Les exceptions sont les suivantes :

- brûlage des déchets verts pour les activités forestières et agricoles.
- brûlage des végétaux malades, pour éviter des propagations* (chenille processionnaire...)

A titre exceptionnel, la mairie pourra vous délivrer une autorisation pour le brûlage des végétaux malades sous certaines conditions.

Le préfet peut par décision motivée, y compris pendant la période du 15 juin au 15 septembre a autoriser un agriculteur à procéder au brûlage de résidus de paille, de cultures en place, pour des raisons agronomiques, économiques, climatiques ou phytosanitaires, sur demande individuelle et motivée présentée aux services de l'État.

Cet arrêté précise par ailleurs les conditions à respecter pour les cas de brûlages autorisés, notamment :

- ne pas réaliser de feu sous les arbres ;
- Brûler un volume limité de déchets ;
- Être à distance de réseaux électriques et téléphoniques ;
- Disposer de moyen d'extinction à proximité ;
- Ne pas utiliser de pneu et d'huile de vidange pour démarrer le feu.

En cas de non-respect de ces mesures, le code pénal prévoit une contravention d'un montant de 450€.



Parcours randonnée « Autour d'Emanville » grand circuit (balisage rouge)
Départ Mairie/rue Saint Léger - Arrivée Mairie/rue du Plessis

6 km



**Parcours randonnée « Autour d'Emanville » petit circuit (balisage vert)
Départ et Arrivé Mairie / rue Saint Etienne**

3 km



Commune d'EMANVILLE (Eure)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Conseil du 07 mars 2025 (convocation du 27 février 2025)

En exercices	Présents	Votants
15	12	12

Le vendredi sept mars deux mil vingt-cinq, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au nombre prescrit par le règlement sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS : Thierry DULUT, Françoise DUMONT, BLAISOT Katia, PASQUET Katia, Benoit COMBE, Sandrine DE MAGALHAES, Gaëtan MONNIER, LOUVET Eric, Catherine DECAEN, Coralie GUIOT, Monique BOURNAUD, Sébastien GALLAND

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Cendrine CORDIER, Pierre MANIERE

ETAIENT ABSENTS : GIER Fabrice

SECRETAIRE DE SEANCE : Sébastien GALLAND

Le Conseil Municipal n'ayant pas de remarque à propos du précédent compte-rendu de conseil Monsieur le Maire ouvre la séance.

I. CONTRAT TOSHIBA

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le forfait du photocopieur prévu dans le contrat initial a été dépassé.

Si le nombre de copies N&B a diminué par rapport aux estimatifs, le nombre de copies couleurs ont augmentées.

En effet, il y a plus d'impression couleur qu'avant. Notamment, les flyers pour les associations (Asparel, Comité des fêtes, bientôt l'Amicale des Anciens Combattants qui reprend), pour les événements communaux, le journal est imprimé en couleur, les marchés publics également, et tous les documents d'urbanisme, les documents comptables.

Il serait nécessaire de renouveler le contrat pour équilibrer les coûts.

La Société Toshiba, actuel fournisseur, propose un échange de l'ancien copieur avec un produit neuf et d'augmenter le nombre de copies dans le forfait.

Avec ce nouveau contrat il passerait à 304 € HT (soit 364.80 TTC) par mois sur 5 ans.

Cela réduira les coûts mais il faudra privilégier l'impression en N&B et éviter au maximum les éditions.

Le conseil municipal est favorable à la baisse du forfait.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la proposition de renouvellement de contrat Toshiba comme énoncé ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents sous réserve de précisions complémentaires par rapport aux éventuels dépassements.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité les précisions sur les modalités de concertation envisagées.

II. REVISION DU PLU (suite)

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la délibération 20241202 qui rappelait à son tour que la révision générale du P.L.U avait été actée par délibération du conseil municipal le 15 mars 2024 (délibération 20240304).

Cette délibération avait été modifiée avec les éléments ci-dessous précisant les objectifs de la révision :

- assurer une croissance démographique maîtrisée,
- favoriser un développement urbain dans une logique de gestion économe de l'espace,
- ouvrir les constructions sur les hameaux,
- conforter le niveau en équipements et en service publics,
- assurer des parcelles suffisamment grandes,
- étendre le nuancier des couleurs pour les constructions,
- préserver l'activité agricole,
- développer les activités artisanales,
- modifier les réserves foncières,
- modifier les servitudes radioélectriques,
- espacement des maisons pour permettre une DECI faible,

Monsieur le maire avait déclaré également qu'il était nécessaire d'apporter des précisions sur les modalités de concertation envisagées :

- la tenue de réunions publiques,
- la mise à disposition d'un registre en mairie,
- la publication d'articles d'informations (site internet, panneau pocket).

Après en avoir délibéré le conseil municipal avait accepté.

Aujourd'hui Monsieur le Maire précise que la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) demande de retirer 3 points à cette dernière délibération.

En effet, les mentions suivantes ne sont pas règlementaires.

- ouvrir les constructions sur les hameaux,
- assurer des parcelles suffisamment grandes,
- modifier les servitudes radioélectriques.

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de retirer les 3 mentions ci-dessus énumérées non règlementaires.

Il est noté que ces points seront proposés dans la deuxième phase du projet dans le PADD (Plan d'aménagement et de Développement Durable).

III. SOLIDARITE AVEC LA POPULATION DE MAYOTTE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, **la commune d'Emanville (27)** tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

Faire un don d'un montant de 500 € au total répartie de la manière suivante :

- 250 € au Fond National de la Protection Civile (Tour essor – 14 rue Scandicci – 93500 PANTIN),
- et 250 € à La Croix Rouge Française (dons des entreprises – 98 rue Didot – 75694 PARIS CEDEX 14)

Après avoir entendu ce rapport, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ce soutien à la population de Mayotte et d'habiliter Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte par 5 voix POUR, 4 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS de verser ces subventions comme indiqué ci-dessus.

IV. CONVENTION PARTICIPATION PRESENCE VERTE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal la délibération 20200204 concernant la convention signée avec l'association Présence Verte Centre Nord sur le service d'aide à la Téléassistance dont peuvent bénéficier les personnes âgées ou handicapées.

Il s'agit ainsi de répondre, dans le cadre d'une politique de maintien à domicile, aux difficultés de la vie quotidienne liées à l'isolement, la maladie, l'insécurité.

Les abonnés seront libres de choisir leur(s) prestation(s) et options :

- sans condition de ressource (toutes les personnes non imposables et imposables),
- sans condition d'âge,
- y compris pour les personnes bénéficiant de l'APA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ACCEPTE à l'unanimité de maintenir cette participation de 7.62 €.

Et AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat renouvelée dans les conditions ci-dessus énumérées.

QUESTIONS DIVERSES

1. AIDES VOYAGES SCOLAIRES ET SEJOURS LINGUISTIQUES

Monsieur le Maire rappelle que la délibération 20231204 est toujours en vigueur.

Les membres du Conseil ont attribué la somme de **100 €** aux familles résidant la commune d'Emanville qui en feront la demande écrite accompagnée d'un RIB auprès de la Mairie et sur justificatif de participation à un voyage scolaire ou séjour linguistique.

2. ROUTE DE AUTHIEUX RD 37 FERMEE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le département a effectivement décidé de fermer la route des Authieux par mesure de sécurité.

En effet, les sondages indiquent qu'il y a une marnière profonde.

Les travaux seront effectués dans un délai de 6 mois à 1 an car le département concentre actuellement son budget sur une autre cavité plus importante dans une autre commune.

Il sera injecté du béton par strates. Chaque strate met 28 jours environ à sécher.

Il a également été constaté que les panneaux de signalisation de la route barrée ont été volés. Que les barrières de sécurité avaient été déplacées. Cela a accéléré la décision de fermer la route.

3. SENS INTERDIT RUE DES LAINERIES

Un membre du Conseil souligne que le sens interdit rue des laineries n'est toujours pas respecté.

Un véhicule a été identifié plus précisément.

4. ARRET DU CUIVRE ET PASSAGE A LA FIBRE

Un membre du Conseil indique que lorsque les lignes téléphoniques cuivre seront désactivées il ne sera pas forcément nécessaire de demander de prendre un abonnement à la fibre avec une « box ».

Les ordinateurs sont connectables à internet grâce aux forfaits de téléphones portables.

Et, surtout pour les personnes âgées n'utilisant ni internet, ni la TV par internet (TNT) des portables spéciaux existent.

Cela dit, la personne devra étudier ses besoins avec un opérateur.

Monsieur le Maire a un rendez-vous à sujet avec Eure Normandie Numérique. L'information sera précisée au grand public prochainement.

5. ABRIBUS DEVANT LA MAIRIE

Monsieur le Maire indique que la tentative de prise en charge du coût de la rénovation de l'abribus vandalisé l'année dernière par les assurances n'a pas aboutie.

Il semblerait que les dégradations ne soient pas incluses dans le contrat.

L'abribus va être rénové prochainement au frais de la commune.

6. TAGS SUR LE COMMERCE

Monsieur le Maire indique que la prise en charge du coût de la rénovation du commerce vandalisé l'année dernière par les assurances n'a pas aboutie. Ces dégradations ne sont pas non plus incluses dans le contrat d'assurance.

Le commerçant a porté plainte, l'enquête est en cours.

N'ayant plus d'autre question, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 20h00.

Commune d'EMANVILLE (Eure)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Compte rendu de réunion du Conseil Municipal Séance du
04 avril 2025 (convocation du 28 mars 2025)

En exercices	Présents	Votants
15	10	14

Le vendredi quatre avril deux mil vingt-cinq, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au nombre prescrit par le règlement sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS : Thierry DULUT, BLAISOT Katia, Monique BOURNAUD, Benoit COMBE, Sandrine DE MAGALHAES, Gaëtan MONNIER, Eric LOUVET, Pierre MANIERE, Coralie GUIOT, Sébastien GALLAND

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Catherine DECAEN donne pouvoir à Monique BOURNAUD, Françoise DUMONT donne pouvoir à Eric LOUVET, Cendrine CORDIER donne pouvoir à Benoit COMBE, PASQUET Katia donne pouvoir à Katia BLAISOT

ETAIENT ABSENTS : GIER Fabrice

SECRETAIRE DE SEANCE : Katia BLAISOT

Le Conseil Municipal approuve le précédent compte-rendu, Monsieur le Maire ouvre la séance.

I. COMPTE DE GESTION COMMUNE 2024

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion 2024.

Le Compte de Gestion 2024 du budget de la Commune, après rapprochement du Compte Administratif 2024 n'ayant révélé aucune différence, il est proposé de l'approuver.

Après avoir entendu Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal,

- constatant que le Compte de Gestion 2024 du budget à des montants de titres à recouvrer et de mandats émis conformes aux écritures de la comptabilité administrative,

Et après en avoir délibéré,

- APPROUVE à l'unanimité le Compte de Gestion 2024 correspondant au Compte Administratif 2024 du Budget de la Commune.

II. COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT 2024

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion 2024.

Le Compte de Gestion 2024 du budget Assainissement, après rapprochement du Compte Administratif 2024 n'ayant révélé aucune différence, il est proposé de l'approuver.

Après avoir entendu Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal,

- constatant que le Compte de Gestion 2024 du Budget Assainissement à des montants de titres à recouvrer et de mandats émis conformes aux écritures de la comptabilité Administrative,

Et après en avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité le Compte de Gestion Assainissement 2024 correspondant au Compte Administratif 2024 du Budget Assainissement.

III. COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2024

Monsieur le Maire quitte la pièce et laisse la parole à, la doyenne de l'Assemblée. Madame la doyenne présente le Compte Administratif 2024 :

FONCTIONNEMENT		
Résultat reporté N-1		+ 348 424.69 €
Dépenses de l'exercice	- 343 189.04 €	
Recettes de l'exercice	+ 346 810.24 €	
Résultat de l'exercice		+ 3 621.20 €
	SOLDE 2024	+ 352 045.89 €

INVESTISSEMENT		
Résultat reporté N-1		-8 226.84 €
Dépenses de l'exercice	- 187 285.51 €	
Recettes de l'exercice	+ 57 196.50 €	
Résultat de l'exercice		- 130 089.01 €
	SOLDE 2024	- 138 315.85 €

RESULTAT GLOBAL 2024 EXCEDENT : + 213 730.04 €

Après avoir entendu Madame la Doyenne, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'approuver le Compte Administratif global tel que présenté ci-dessus.

IV. COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2024

Monsieur le Maire quitte la pièce et laisse la parole à Madame la doyenne qui présente le Compte Administratif 2024 :

FONCTIONNEMENT		
Résultat reporté N-1		+ 12 528.34 €
Dépenses de l'exercice	- 36 843.60 €	
Recettes de l'exercice	+ 72 080.90 €	
Résultat de l'exercice		+ 35 237.30 €
	SOLDE 2024	+ 47 765.64 €
INVESTISSEMENT		
Résultat reporté N-1		- 18 567.28 €
Dépenses de l'exercice	- 74 254.83 €	
Recettes de l'exercice	+ 68 959.49 €	
Résultat de l'exercice		- 5 295.34 €
	SOLDE 2024	- 23 862.62 €
RESULTAT GLOBAL 2024 + 23 903.02 €		

Après avoir entendu Madame la Doyenne de l'Assemblée et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le Compte Administratif global tel que présenté ci-dessus.

V. AFFECTATION DU RESULTAT COMMUNE 2024

Madame la doyenne propose l'affectation du résultat 2024 comme suit :

1) Résultat de fonctionnement N-1	
2) A Résultat de l'exercice Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 3 621.20 €
3) B Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 348 424.69 €
C/ Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)	+ 352 045.89 €
4) D Solde d'exécution d'investissement N-1 (précédé de + ou -)	
D 001 (besoin de financement)	- 138 315.85 €
R 001 (excédent de financement)	0
5) E Solde des reste à réaliser d'investissement N-1	
Besoin de financement	- 32 238.00 €
Excédent de financement	0
Besoin de financement = F = D +E	- 170 553.85 €
6) AFFECTATION = C = G + H	€
7) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	+ 170 553.85 €
2) H = Résultat de l'exercice (fonct.-invest.)	+ 181 492.04 €
DEFICIT REPORTE D 002	0

Après avoir entendu Madame la doyenne, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'adopter l'affectation du résultat tel que présenté ci-dessus.

VI. AFFECTATION DU RESULTAT ASSAINISSEMENT 2024

Madame la doyenne propose l'affectation du résultat comme suit :

8) Résultat de fonctionnement N-1	
9) A Résultat de l'exercice Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 35 237.30 €
10) B Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 12 528.34 €
C Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)	+ 47 765.64 €
11) D Solde d'exécution d'investissement N-1 (précédé de + ou -)	
D 001 (besoin de financement)	- 23862.62 €
R 001 (excédent de financement)	0
12) E solde des reste à réaliser d'investissement N-1	
Besoin de financement	0
Excédent de financement	0
F Besoin de financement = F = D +E	+ 23862.62 €
13) C AFFECTATION = C = G + H	
14) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	+ 23 862.62 €
2) H Report en fonctionnement R 002	+ 23 903.02 €
DEFICIT REPORTE D 002	0 €

Après avoir entendu Madame la doyenne, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'adopter l'affectation du résultat tel que présenté ci-dessus.

VII. AMORTISSEMENT DES TRAVAUX DU SIEGE DE L'ANNEE 2024 – BP COMMUNE

Monsieur le Maire informe qu'il convient d'amortir les travaux effectués par le SIEGE 27, lotissement des Bleuets au cours de l'année 2024 pour un montant total de **862.33 €** qui correspond au remplacement de 5 lampadaires d'Eclairage Publique.

Afin de régulariser cette situation, il est proposé d'amortir l'intégralité de cette somme sur le budget de l'année 2025. Ceci se traduira par une inscription en dépenses au compte 042-6811 qui viendra alimenter une recette au compte 040-2804182.

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'amortir l'intégralité de cette somme sur le budget de l'année 2025. Ceci se traduira par une inscription comptable comme indiqué ci-dessus.

VIII. AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS DE L'AGENCE DE L'EAU – BP ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire informe que suite aux remarques formulées par la Trésorerie Générale il convient d'amortir de mettre à jour les amortissements des subventions d'équipement reçues inscrites au compte 131.

Afin de régulariser la situation le maire propose d'amortir les travaux de la Station sur une durée de 50 ans et de 70 ans pour les travaux sur le Réseau.

Cela se traduira par une inscription annuelle au compte :

- 1391-040 pour 32 548 € compensée par une recette au
- 777-042 de 32 548 €.

Ainsi qu'une inscription annuelle au compte :

- 6811-042 de 32 548 € compensée par deux recettes au
- 2813-040 de 11 291 € pour la Station et
- 28158-040 de 21 257 € pour le Réseau.

Pour les subventions d'équipements nouvelles reçues la durée d'amortissement correspondra à la durée d'amortissement du bien subventionné.

X. TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2025

Monsieur le Maire propose que la commune reconduise en 2025 les taux appliqués en 2024. Pour mémoire :

TAXES	TAUX 2024
FONCIER BATI	30.84%
FONCIER NON BATI	31.23%
TAXE HABITATIPON SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES	10.99%
TAUX RELAIS CFE	13.86%

Après avoir entendu Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal et après en avoir délibéré, décide à 13 voix « POUR », 1 voix « CONTRE », et 0 abstention le vote des taux d'imposition 2025 comme suit :

TAXES	TAUX 2025
FONCIER BATI	30.84%
FONCIER NON BATI	31.23%
TAXE HABITATIPON SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES	10.99%
TAUX RELAIS CFE	13.86%

XI. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025

Monsieur le Maire présente la répartition des subventions aux personnes de droit privé comme suit :

NOM	Vote 2025	NOM	Vote 2025
ASPAREL – BARQUET	250 €	CFA BTP EVREUX	40 €
Foyer Rural - EMANVILLE	250 €	AFSEP (Sclérose en Plaque)	30 €
Coopérative Scolaire - EMANVILLE	250 €	Resto du cœur	40 €
Club des Anciens Combattants	250 €	Croix Rouge - LE NEUBOURG	40 €
CROIX ROUGE PARIS pour Mayotte	250 €	AGIR avec Becquerel - ROUEN	40 €
SECURITE CIVILE pour Mayotte	250 €	Association PREHANDYS	30 €
CFAIE BTP –VAL DE REUIL	200 €	MFR CFA Etablissement Privé	80 €
		TOTAL	2000 €

Après avoir entendu Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré décident à l'unanimité d'approuver la répartition des subventions aux personnes de droit privé telle que présentée ci-dessus sous réserve que les bilans annuels soient présentés.

XII. EXTENSION ET ADDUCTION D'EAU POUR LA DEFENSE INCENDIE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la nécessité de continuer d'étendre la couverture de la Défense Incendie.

Il est question de prévoir une connexion entre les rues du Plessis, rue Mare Chrétienne pour arriver rue Fosse à la Reine et enfin jusqu'à la rue d'Avrilly afin d'apporter la Défense Incendie dans ces secteurs qui ne sont pas encore couverts.

Cela permettrait également que les terrains situés dans ces zones deviennent constructibles ce qui améliorerait l'attractivité de la commune aussi.

L'estimation faite pour la création, le renouvellement et le redimensionnement du réseau d'eau potable est faite par le SAEP de la Risle Bassin Versant pour un montant de 85 865.81 TTC restant à la charge de la commune.

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'inscrire cette somme sur le budget de l'année 2025 en investissement.

XIII. REFECTION DE LA TOITURE DU LOGEMENT LOCATIF DE L'ANCIEN BUREAU DE POSTE 19 rue Saint-Etienne

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la réfection de la toiture du logement locatif 19 rue Saint-Etienne est nécessaire.

Cette dépense sera effectuée en investissement sur le budget 2025 c'est pourquoi il faut aujourd'hui prendre cette délibération.

Cette toiture ardoise et la zinguerie sont vétustes. Les ardoises tombent une par une depuis plusieurs années et il semblerait qu'il y ait des infiltrations d'eau dans le plafond quand il pleut.

Le devis présenté par l'entreprise LECHALLARD s'élève à 28 694.44 € TTC.

Après avoir entendu Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré décident à l'unanimité d'accepter le montant du devis de l'entreprise LECHALLARD et autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre les réparations.

XIV. AUGMENTATION DU LOYER DU LOGEMENT LOCATIF 19 RUE SAINT-ETIENNE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il souhaite augmenter le loyer des locataires situés 19 rue Saint-Etienne pour plusieurs raisons.

D'une part, le montant de ce loyer a toujours été vraiment très modéré par rapport aux autres logements loués par la commune sachant que les locataires ont intégré ce logement en 1979.

Et surtout, des améliorations notables ont été réalisées, notamment le changement des huisseries et les fenêtres en 2023 pour un montant de 16 693,20 € TTC et actuellement la toiture est en rénovation pour un montant de 28 694.43 € TTC.

Ces travaux dans le cadre d'une transformation énergétique permettent une réelle économie d'énergie.

La réglementation en vigueur stipule que pour augmenter des loyers il faut que les travaux représentent au moins 50 % d'une annuité de loyer. Dans ce cas, une hausse du loyer annuel de 15 % du montant des travaux pourrait être appliquée.

Et dans le cas où les travaux d'amélioration représenteraient plus d'une annuité de loyer, la fixation du nouveau loyer est libre.

La commune remplit ces critères car le loyer actuel est de 163.95 € mensuel (soit 1697.40 € annuel après révision au 1^{er} mars 2025) et les travaux représentent 45 387.63 € TTC sur les deux dernières années.

Monsieur le Maire propose d'augmenter le loyer de 25% soit 204.93 €/mensuel à compter du 1^{er} mars 2026.

Le 1^{er} mars de chaque année ce loyer sera indexé sur l'indice des loyers de l'INSEE comme c'est déjà le cas.

Et, son montant sera majoré du montant de la Taxe des Ordures Ménagères répercutée mensuellement comme c'est déjà le cas à la demande des locataires il y a plusieurs années.

Un avenant au bail sera demandé au notaire et les frais seront à la charge de la commune.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, acceptent par 10 voix « POUR », 4 voix « CONTRE » et aucune abstention d'augmenter le loyer comme décrit ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à demander un avenant au Notaire.

XV. BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2025

Monsieur le Maire présente les propositions budgétaires 2025 telles que synthétisées comme suit :

Section	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	519 669.04 €	519 669.04 €
INVESTISSEMENT	367 424.41 €	367 424.41 €

Après avoir entendu Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré décident à l'unanimité l'adoption du Budget Primitif 2025 tel que ci-dessus énoncé.

XVI. BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2025

Monsieur le Maire présente les propositions budgétaires 2024 telles que synthétisées comme suit :

Section	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	91 111.77 €	91 111.77 €
INVESTISSEMENT	398 824.02 €	399 519.02 €

Après avoir entendu Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré décident à l'unanimité l'adoption du Budget Primitif 2024 tel que ci-dessus énoncé

QUESTIONS DIVERSES :

a. DISTRIBUTION DU COURRIER AUX PETITES LONDES

Pour tenter de trouver une solution au problème de distribution du courrier aux Petites Londes suite à la fermeture de la route, Monsieur le Maire a demandé à La Poste une solution restée sans réponse pour le moment.

Dans l'attente, des devis ont été demandés à deux entreprises pour une structure de 8 boîtes groupées appelée Cidex. Un premier devis est de 888,82 € TTC et le deuxième de 1048.80 € TTC.

Dans le cas où nous déciderions l'achat du dispositif, et vu son coût, il faut savoir ce qu'on en fera de cette installation une fois que la route sera rouverte et que le courrier pourra être distribué normalement.

Pour le moment, la question reste à l'étude.

b. SALLE DES FETES

Un membre du Conseil signale que les installations pour les travaux de la toiture rue Saint-Etienne ont abîmés les pavés devant la salle des fêtes. Il faudra prévoir de réparer au cours des travaux de rénovation de ladite salle.

c. TRAVAUX POUR LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT RUE DU PLESSIS

Monsieur le Maire présente le plan avec l'ancien réseau et le nouveau réseau.

L'entreprise a fait une nouvelle proposition dans laquelle le réseau passerait par le parking de la salle des associations (qui a été refait récemment) et traverserait tout l'espace vert (qui a été refait récemment également) pour ne pas détruire la route et afin de réduire le coût de la mise en œuvre.

Mais, cette solution détruirait tout ce qui a été fait de coûteux pour aménager les bords de la mare.

Monsieur le Maire s'est montré défavorable au projet dans l'attente de le soumettre au conseil qui se prononce également défavorable à cette solution et demande à l'entreprise de prévoir de passer par la route et de remettre en état par la suite.

Les travaux commenceront fin mai et dureront environ 6 à 8 semaines. Des passages seront prévus pour les piétons et pour les transports scolaires.

d. KERMESE

La kermesse des écoles qui était prévue cette année à Emanville va devoir avoir lieu dans une autre commune si possible. En effet, les travaux rue Plessis risquent de représenter un danger pour l'organisation de cette manifestation.

e. FETE DE LA MUSIQUE

Comme pour la kermesse, la Fête de la Musique qui aurait pu avoir lieu à Emanville cette année va devoir être annulée si les travaux ne sont pas terminés avant car les abords du chantier seront trop dangereux pour que le public y circule.

N'ayant plus d'autre question, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 21h00.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil du 16 mai 2025 (convocation du 07 mai 2025)

En exercices	Présents	Votants
15	8	10

Le vendredi seize mai deux mil vingt-cinq, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au nombre prescrit par le règlement sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS : Thierry DULUT, Françoise DUMONT, BLAISOT Katia, PASQUET Katia, Sandrine DE MAGALAHES, Gaëtan MONNIER, LOUVET Eric, Monique BOURNAUD,

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Cendrine CORDIER donne pouvoir à Katia PASQUET, Sébastien GALLAND donne pouvoir à Thierry DULUT

ETAIENT ABSENTS : Coralie GUIOT, Benoit COMBE, Catherine DECAEN, Pierre MANIERE, GIER Fabrice

SECRETAIRE DE SEANCE : Monique BOURNAUD

Le Conseil Municipal n'ayant pas de remarque à propos du précédent compte-rendu de conseil Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil de bien vouloir ajouter à l'ordre du jour l'achat d'une parcelle.

Les membres du conseil sont d'accord à l'unanimité.

I. EMPRUNT – BUDGET ASSAINISSEMENT 2025

ACCEPTATION DE LA PROPOSITION D'EMPRUNT ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Maire rappelle que le financement des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement prévoit au Budget Primitif 2025 un emprunt de 155 000 €. Monsieur le Maire a fait une demande auprès de la Caisse d'Epargne comme suit :

- | | |
|---|---|
| • Montant : 155 000 € financières | • Périodicité des échéances : Trimestrielle |
| • Durée : 12 ans | • Frais de dossier : 155,00 € |
| • Durée totale (en nombre d'échéances) : 48 | • Versement des fonds : En une fois |
| • Taux d'intérêt : 3,78 % fixe | |

Les membres du Conseil Municipal demandent que soit fait appel à un courtier et/ou de faire une demande auprès d'autres organismes afin de comparer les offres.

Vu, le démarrage des travaux prochainement,

Vu, l'urgence de pouvoir payer les factures lorsqu'elles se présenteront,

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, sous réserves de ne pas recevoir de proposition plus favorable, et de ne pas dépasser un taux de 3.78 ,% d'autoriser Monsieur le Maire à contracter l'emprunt auprès de la Caisse d'Epargne tel que décrit ci-dessus.

II. DECISION MODIFICATIVE N°1 - BP ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut ajuster le budget pour prendre en compte une régularisation de dépenses en énergie sur le budget assainissement.

En effet, les intempéries ont généré le fonctionnement intempestif des pompes de la station et engendré une surconsommation. Pour ces raisons les opérations ci-dessous sont à inscrire :

DEPENSES		
Imputations	Crédits	
	Ouvert	Réduit
Fonctionnement		
011 - Charges à caractère général		
61521 - Bâtiments publics		4 000 €
011 - Charges à caractère général		
6061 – Fournitures non stockables (eau, énergie...)	4 000 €	
Total	4 000 €	4 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, autorise à l'unanimité la décision modificative telle qu'énumérée ci-dessus.

III. ACHAT PARCELLE D451 rue du Plessis pour l'agrandissement de l'espace dédié à un nouveau poste de relevage

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la nécessité d'agrandir l'espace existant rue du Plessis dans lequel se situe un poste de relevage des eaux usées. Un morceau de parcelle pourrait être acheté au propriétaire mitoyen.

Cela concerne la parcelle D451. Il faudrait environ 10 m². Il reste à connaître le prix de la parcelle, les frais de Géomètre à la charge de l'acheteur et les frais de Notaire à la charge de l'acheteur.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, acceptent à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents permettant d'acquérir cette extension de parcelle comme décrit ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

1. Antenne de téléphonie mobile

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que l'entreprise BOUYGUES l'a sollicité afin de savoir si une parcelle serait disponible pour l'installation d'une antenne. Le conseil est tout d'abord défavorable à cette option.

Bouygues aurait repéré une parcelle non loin de la station d'épuration ou il y a déjà l'antenne Orange. Monsieur le Maire va les recevoir afin d'en discuter.

2. Travaux d'assainissement 26 mai

Monsieur le Maire informe le conseil municipal sur le déroulement des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement. Cela va se passer en deux phases. D'une part la rue Saint-Etienne pendant une semaine à partir du ralentisseur. Dans un deuxième temps, la rue du Plessis environ 3 semaines.

Un parcours a été élaboré en partenariat avec la Région pour les transports scolaires.

Les entrées et sorties d'école doivent être organisées également car les rues seront barrées en alternance.

Les cars se gareront devant la mairie et les parents devront se garer sur le parking de la salle polyvalent ou sur le trottoir devant la salle polyvalente.

Il sera interdit aux parents de se garer devant la mairie pour permettre aux cars de faire les rotations.

Le matin, l'agent communal fera la surveillance du bon déroulement des allées et venues et sécurisera la traversée des piétons. Cependant, il manque une personne volontaire pour le bon déroulement le soir.

Pour aller chercher les enfants, il faudra passer par la cour de la mairie qui sera accessible. Le sens de circulation va être temporairement modifié dans la rue des laineries.

Les parents sont avertis pour les arrêts de car qui ne pourront être desservi pendant les travaux.

3. SALLE DES FETES

Pour information, nous attendons incessamment sous peu l'estimation des travaux de rénovation de la salle des fêtes.

4. BLASON

Le blason en cours d'élaboration sera bientôt finalisé sous réserve du contrôle de sa légalité et de la laïcité du projet. Il sera peut-être possible de le présenter le 15 juin au cours de la présentation du livre de la commune.

5. Rue d'Avrilly

Il est fait mention de la vitesse rue d'Avrilly. Quelques usagers roulent trop vite dans cette rue.

N'ayant plus d'autre question, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 20h00.

VOTRE AVIS NOUS INTERRESSE...

-
-
-
-
-

*Cette page vous est dédiée
Vous pouvez nous la transmettre en Mairie*

Le bulletin municipal
Directeur de la publication : Thierry DULUT, Maire de la commune
Membres de la commission : Katia PASQUET, Monique BOURNAUD, Coralie GUIOT,
conseillères municipales

BONNE VACANCES



BONNES PARENTHÈSE
NÉCESSAIRE

VACANCES

A NOS BELLES JOURNÉES

A L'APAISEMENT, A LA JOIE. AU CIEL BLEU
Aux siestes, à la lenteur et aux livres dévorés

A LA VIE DOUCE ET RALENTIE

AIMER AUX BALADES EN PLEINE NATURE.
AUX DÉCOUVERTES DE LA VIE.
AUX GOUTERS IMPROVISÉS

A LA LIBERTÉ ET A LA LÉGERÉTÉ

AUX REPAS PARTAGÉS ET AUX VERRES QUI TRINQUENT

AUX RIRES DES ENFANTS ET RETROUVAILLES

A LA SÉRÉNITÉ ET AUX SOUVENIRS GRAVÉS

A L'AUDACE ET NOS CONFIDENCES
A LA MAGIE ET LA POÉSIE
A NOS AVENTURES ET NOS SECRETS

VIVRE

AUX ÉCLATS DE RIRE ET AUX HEUREUX HAZARDS

A LA DOUCEUR ET A LA TENDRESSE, AUX SOIRÉES CULTES ET LENDEMAINS OUBLIÉS
A LA VIE SI PRÉCIEUSE ET FRAGILE, A LA BEAUTÉ DU TEMPS PRÉSENT